

NOMINATION AU PRIX CITRON

HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR-DE-MONTRÉAL

En 2025, le Protecteur du citoyen, ayant pour mandat de s'assurer que les droits des citoyen.nes soient respectés lors de leur passage dans les services publics québécois, publie un rapport s'attaquant à l'hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal. Le document dénote l'état lamentable des services de l'établissement, notamment au niveau de l'usage abusif des mesures de contrôle. Ces dernières sont des moyens qui limitent les capacités d'actions d'une personne, que ce soit par des contentions physiques (avec l'usage de matériel, comme des sangles, qui restreint les mouvements), chimiques (avec l'usage de médicaments qui « gèlent » la personne) ou par des mesures d'isolement (lieu permettant de confiner une personne).

Toutefois, malgré que les contentions physiques doivent être utilisées de manière justifiée et seulement dans un cadre législatif restreint, assurant à ces mesures un caractère exceptionnel. Toutefois, le Protecteur du citoyen écrit que, dans le cas de l'hôpital du Sacré-Coeur-de-Montréal: « Au contraire, elles sont promptement appliquées, notamment en prévention d'un comportement à risque ou pour contrer un comportement dérangeant. » (1) Cela limite grandement les droits fondamentaux des patient.es, ayant droit de jouir de soins humains et dignes.

Concernant la contention chimique, il a été observé que des médicaments tels que l'Ativan ou l'Haldol sont prescrits pour contrôler les comportements des personnes, plutôt que dans une optique thérapeutique. Le Protecteur du citoyen souligne que les besoins de base n'étaient pas répondus avant de recourir à la médication dans le but de calmer les personnes.

Finalement, outre l'usage abusif de mesures de contrôle, le Protecteur du citoyen dénonce ce qui s'apparente à de la maltraitance d'aîné.es. Entre autres, une femme sous contention est reportée être : « demeurée au lit avec sa culotte souillée sans alimentation ni hydratation pendant cinq heures ». (2)

L'AGIDD-SMQ et ses groupes membres réclament le remplacement rapide des mesures de contrôle par des mesures préventives et alternatives respectueuses des droits et libertés de la personne. Ces pratiques portant atteinte aux droits tardent à changer. Les conséquences de l'utilisation des mesures de contrôle sont tragiques; des personnes meurent à la suite de l'application de mesures de contrôle.

POUR ALLER PLUS LOIN:



(1) <https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/2025-08/rapport-intervention-hopital-sacre-coeur-montreal.pdf>



(2) <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/2025-08-28/abus-des-mesures-de-contention/rapport-accablant-sur-l-hopital-du-sacre-coeur-de-montreal.php>